

Paris, le 28 novembre 2023

Objet : CAP de recours en évaluation catégorie A

Monsieur le président,

Nous entamons notre troisième et normalement dernier cycle d'étude des dossiers en recours d'évaluation. Nous savons à l'ouverture de nos travaux que nous ferons pas le tour de l'ensemble des dossiers au programme de ce cycle.

Lors de la dernière session nous avons dû rappeler que le positionnement de président d'une CAP est une délégation du directeur général et non pas un rôle de vassal des directeurs locaux.

Les directions locales, comme nous avons pu le constater au travers de l'examen des recours, n'ont pas su jouer le rôle d'amortisseur alors qu'ils se sont empressés d'impliquer un volume sans précédent de notateurs sans formation de fonds digne de ce nom.

Ces méthodes dites « modernes » de management sont à l'aulne des orientations prises par la DGFIP qui au fil du temps perd toute crédibilité. Nous le constatons ici en interne dans le cadre de cette procédure rénovée de l'évaluation ce qui n'est au final pas le pire, mais nous le constatons aussi à l'externe avec l'enchaînement des réformes ratées avec la mise en place d'un réseau de proximité qui n'a de proximité que le nom pour nos concitoyens, avec un GMBI dont le fiasco à court terme n'en finit pas de révéler les anomalies qui vont coûter cher à nos collègues.

Parce ce qu'elle n'a pas su faire preuve de sa légendaire prudence et rigueur pour plaire aux sirènes de politiques trop pressées ignorant les avertissements de sa base, la DGFIP a réussi le tour de force une nouvelle fois de faire peser une charge indue sur le budget de l'état. Cela justifiera certainement que les revalorisations salariales que la fonction publique serait en droit d'attendre au regard des efforts permanents de ses personnels dans une situation tendue des effectifs soient reportés aux calendres grecs.

Nous sommes aujourd'hui présents dans l'espoir que les messages passés, au travers de la dernière session ou lors d'autre CAP comme celle des B finissent par porter leurs fruits et que vous nous rendiez le niveau de qualité de service et d'exigence qui doit être le votre dans cette instance.

Nous ne nous satisferons plus des appels aux directions locales pour savoir si elles acceptent les évolutions des creps qui vous paraissent légitimes en séance et que vous rejeter sur la base d'arguments fallacieux de dernière minute. Les directions avaient leur rôle à jouer au stade du recours hiérarchiques dont elles se sont débarrassées sur les services déjà surchargés. Madame la présidente nous souhaitons pouvoir travailler sereinement dans le cadre cette CAP et nous n'accepterons plus les faux fuyants.

Les représentants **CFDT-CFTC**,